

# **Intervention de Christian Gautellier, Vice président du CIEM lors de l'audition au ministère de la Santé Le 16 avril 2008**

## **Les problèmes posés par le lancement d'une chaîne pour les bébés et la nécessité d'obtenir son interdiction sur le territoire national au nom de préoccupations de protection des mineurs et de santé publique**

*Le Ciem rassemble l'ensemble des associations familiales et de parents d'élèves, tous les syndicats d'enseignants, les grandes associations et fédérations d'éducation populaires, des associations spécialisées sur l'enfance en difficulté...*

*C'est un réseau pluraliste, dont les principaux objectifs sont :*

- Être un outil de dialogue permanent et de confrontation des points de vue entre les familles, les éducateurs, les professionnels des médias, les Pouvoirs Publics et les associations membres afin de contribuer au développement et au respect d'une éthique médiatique.*
- Contribuer à et soutenir une éducation aux médias large et systématique destinée aux enfants dès leur plus jeune âge.*
- Promouvoir et soutenir la politique de l'enfance et de l'adolescence dans les médias.*
- Être un centre de ressources pluridisciplinaire sur l'impact des médias sur l'enfance, l'adolescence, la famille, et l'éducation.*
- Sensibiliser et soutenir les adultes dans la démarche de responsabilisation et dans la prise de conscience des enjeux des systèmes médiatiques et intégrer les jeunes à cette prise de conscience.*
- Constituer un réseau de vigilance vis-à-vis des différentes formes de violence et de discriminations observées dans les médias (télévision, cinéma, radio, presse, internet, multimédia, cassettes et jeux vidéo) susceptibles d'induire un brouillage ou une perte de la notion de respect de la dignité humaine chez les enfants et les adolescents.*

Je tiens à souligner l'importance de l'ampleur du rassemblement contre cette chaîne pour bébés. Des gens qui « intègrent » l'audiovisuel et les médias dans leurs pratiques, projets ou actions, des spécialistes de l'enfance et de l'éducation de formation extrêmement diverse, des médecins, des psychiatres, psychologues, pédopsychiatres de diverses tendances, s'appuyant sur la psychanalyse ou sur des analyses neurologiques... et l'ensemble des organisations professionnelles ou fédérations de ces deux secteurs que sont l'éducation et la santé.

Ceci s'est traduit par la double action, complémentaire et solidaire de médecins et psychologues autour de la pétition « Contre la fabrique de bébés téléphages » et les actions du CIEM.

Je vais dans ces brefs propos « poser » l'enjeu d'une telle demande d'interdiction de commercialisation des chaînes pour les bébés. Mes propos seront complétés par les interventions de Serge Tisseron, de Claude Allard et de Dominique Ratia Armengol. Ils renvoient pour un argumentaire plus complet et référencé au dossier complet réalisé par le CIEM, remis lors de cette audition.

## **I. Pourquoi le lancement de cette chaîne est-il particulièrement choquant ?**

### **1) Un marketing agressif**

Le lancement de la chaîne s'est accompagné d'une campagne marketing axée sur les soi-disant bienfaits d'une telle chaîne pour les bébés.

Elle aiderait au développement du bébé, « musclerait son cerveau », serait une source d'interactivité, de communication, d'« amélioration de son vocabulaire » (toutes ces expressions figurent dans le guide des parents sur le site de Babyfirst).

### **2) Il remet en cause la régulation assurée jusqu'en 2005 par le CSA**

Sans édicter pour autant un texte, le CSA avait interdit notamment à Tiji de communiquer vers les moins de 2 ans.

**3) Un tissu de contre vérités** qui sont gênantes non seulement parce qu'elles induisent les parents en erreur mais qu'elles **mettent en danger les bébés**.

## **II. Les risques induits par une telle chaîne**

**1) L'introduction de la TV à 3 mois, « l'initiation à la TV » comme dit Baby first, va à l'encontre de plusieurs principes bien connus des pédiatres et pédopsychiatres**

- **L'attachement du bébé**

Un besoin vital pour le bébé : la présence et les relations inter humaines. Un besoin détourné au profit de la TV pour des raisons commerciales (ce point sera développé par Serge Tisseron).

Il est nécessaire d'insister sur le fait qu'une telle chaîne vient rattraper les bébés au moment où les ados se détachent de la télévision pour d'autres écrans.

- **L'interactivité avec un bébé se fait en face à face** et non en côte à côte (cf. Serge Tisseron).

- Le développement de l'intelligence du bébé est lié à son **développement sensori-moteur** (ce point sera développé par Claude Allard).

- Le fait de chercher à fixer l'attention d'un bébé va donc **retarder son développement**.

- Le bébé est **incapable de comprendre les images télévisuelles** et une telle chaîne quelle que soit la « qualité » de son contenu n'a donc aucun intérêt pour un bébé (développé par Claude Allard).

## **2) Les études disponibles montrent que les risques induits par une fréquentation de la TV avant 3 ans sont déjà pour partie mesurables**

### **2.1 Un retard dans les capacités cognitives**

Il a été démontré que le fait de regarder un nombre d'heure élevé la télévision, induisait des conséquences négatives sur les capacités cognitives (maths, reconnaissance de lecture et compréhension). Même si les effets restent modestes les conséquences sont négatives et significatives statistiquement. Etude longitudinale Zimmerman et Christakis 2005.

### **2.2 Un retard dans l'acquisition du langage**

La consommation élevée de télévision est associée à des retards dans l'acquisition du langage Etude août 2007 (the journal of pediatrics).

Une étude dans le même sens de chercheurs japonais qui montre que la télévision réduit la parole des parents et retarde le développement langagier des petits enfants (Masako Tanimura, et autres arch pediatrics adol med 2007).

Le livre *the elephant in the living room* de Zimmerman et Christakis développe et explique un peu pourquoi le bébé n'apprend pas en situation de téléspectateur. Cf. autres études citées dans le dossier du CIEM.

### **2.3. Perturbation sur le sommeil (si important pour le développement de l'enfant)**

Etude la plus récente de Christakis et Thompson, 2007, sur 2000 enfants de 4 mois à 3 ans.

Le nombre d'heure de télévision est associé à des horaires de coucher irrégulier. L'irrégularité du coucher entraîne une résistance à l'endormissement et une plus mauvaise qualité du sommeil.

### **2.4. Augmentation des troubles de l'attention**

Etude sur 1200 enfants de 1 an et 1000 enfants de 3 ans, 10% de ces enfants avaient des problèmes d'attention à 7 ans, le plus fort facteur explicatif est celui du nombre d'heures de télévision regardées (en éliminant toutes sortes de facteurs autres).

Même équipe Pediatrics 2004.

La plupart de ces études ont été réalisées par l'équipe de l'Université de Washington à Seattle, notamment pour étayer la recommandation de l'Académie américaine de pédiatrie qui déconseille la télévision avant 2 ans.

D'autres études existent qui évoquent aussi sérieusement la possibilité d'une influence de la télévision sur les moins de deux ans dans l'accélération de l'apparition de l'autisme depuis 30 ans aux USA.

Il s'agit de l'étude de Michael Waldman de la Johnson graduate school of management Cornell University, décembre 2006.

Cette étude ne conteste pas le caractère essentiel des dispositions génétiques dans l'autisme, mais estime que l'environnement compte également, et tente de montrer qu'une forte consommation de télévision avant 3 ans serait un facteur déclencheur pour les enfants à risque.

### **3) Vacuité des contre arguments de Babyfirst**

En réponse à ces risques, Babyfirst, chaîne basée à Los Angeles, aujourd'hui sans directeur général en France (puisque celui-ci temporaire pour la phase de lancement n'était autre que le Directeur De BD Force, une société de développement de nouveaux marchés audiovisuels en Europe, choisi par la chaîne américaine), qui ne les ignore pas, se reporte entièrement à la responsabilité des parents qu'elle informe par son site.

Cette responsabilité ne saurait les exonérer de leur propre responsabilité ni Canal satellite opérateur français qui en tant que tel est soumis aux règles françaises de protection des mineurs (cf. loi de la communication audio visuelle de 1986).

Babyfirst s'exonère de toute responsabilité en conseillant aux parents de regarder avec le bébé et en leur conseillant de limiter la consommation.

En plus de l'impossibilité déjà mentionnée d'interagir en côte à côte avec un bébé, on sait par les quelques études menées que l'utilisation de cette chaîne est faite essentiellement pour déstresser les parents et les libérer, soit la nuit quand le bébé ne s'endort pas, soit le jour quand les parents ont des activités à faire (voir notamment l'étude de Rebecca Calhoun aux USA, dans la même équipe).

C'est tellement vrai que c'est l'argument avancé pour expliquer le lancement d'une telle chaîne par Baby tv, sur son site, et c'est l'argument qui a été avancé oralement pour le lancement de Babyfirst.

Quant à la recommandation de limiter la consommation, elle est paradoxale pour une chaîne qui émet 24h sur 24

Par ailleurs une étude de Zimmerman et Christakis sur les raisons pour lesquelles les parents mettent leur enfant avant 2 ans devant la TV, montre que la première raison est celle de l'effet positif sur le développement (donc la publicité mensongère sur cette aspect a un effet sur la consommation de télévision pour bébé).

Quant à la mauvaise foi des arguments de Babyfirst, on ajoutera même si c'est un autre problème déontologique l'affaire du comité d'experts français censé soutenir la chaîne, qui est un comité « fantôme », qui n'a jamais existé. (Voir les plaintes ou déclarations de Stéphane Clerget et de Maryse Vaillant, notamment lors d'une récente émission sur France Culture, en présence de l'ex Directeur général de la chaîne).

### **III. Pourquoi l'Etat doit intervenir et ne peut laisser faire**

En France, il est à noter qu'il existe une tradition de coresponsabilité de l'Etat sur les questions de santé publique. Avec une chaîne pour bébé, nous sommes certes dans le secteur de l'audiovisuel, mais nous touchons également au domaine de la puériculture ; or si un jouet présente un risque pour les petits, il est aussitôt retiré du marché. Pourquoi, une telle précaution n'existerait pas pour une chaîne de télévision pour bébés ?

Une telle chaîne risque de nuire gravement aux enfants de moins de 2 ans auxquels elle est destinée. Elle porte atteinte au principe de précaution garanti par la constitution, à la convention internationale des droits de l'enfant, convention signée par la France...

Nous tenons à souligner, que pour une chaîne à destination des bébés, il n'y a pas de demi mesure possible, on ne peut pas la verrouiller, ni imposer des horaires de protection, étant donné la cible visée. Il n'y a pas d'autre moyen imaginables que de l'interdire complètement.

Il est essentiel pour le CIEM, et bien au delà, que le ministère de la Santé soutienne le CSA pour interdire cette chaîne en édictant une recommandation en direction des diffuseurs et des opérateurs français qui la diffusent, Le seul cadre est celui des atteintes à la protection des mineurs, conformément à la loi sur la communication française de 1986 (articles 1 et 15), mais aussi conformément à la directive européenne (article 22), en stipulant que **cette chaîne présente un risque grave de nuire à la santé et au développement des enfants.**

Je vous remercie et laisse la parole aux psychiatre, psychanalyste, pédopsychiatre, et psychologue, membres du Conseil scientifique du Ciem, ou initiateurs de la pétition contre la fabrique de bébés téléphages qui m'accompagnent et qui vont compléter mes propos introductifs.

Christian Gautellier,  
Vice président du CIEM

PJ : dossier complet du Ciem

# **Télévision pour les bébés : un danger pour leur santé, pour leur développement et pour leur éducation**

**Le CIEM alerte les parents et les éducateurs, interpelle les responsables de la protection des mineurs français et européens et demande aux pouvoirs publics l'interdiction de la commercialisation de chaînes pour bébés**

## ➤ **Le contexte**

### **L'émergence de chaînes pour les bébés de moins de 2 ans**

Deux chaînes de TV se partagent désormais les bébés en France. Baby tv qui s'adresse aux « tout petits » et Baby first qui cible les enfants de « 6 mois à 3 ans ». Les deux chaînes ont été autorisées par le Royaume Uni (OFCOM, instance de régulation) et n'ont donc pas besoin de passer devant le CSA. Aucune chaîne française n'avait été autorisée jusque là à diffuser en continu, 24 heures sur 24, des programmes visant explicitement les moins de 2 ans.

### **La nécessité d'une action collective rassemblant tous les acteurs concernés pour faire prévaloir l'intérêt supérieur de l'enfant**

La commercialisation de la première chaîne en 2005 puis de la seconde en octobre 2007 a suscité une vive émotion chez les pédopsychiatres comme chez les éducateurs. Le CIEM qui rassemble un grand nombre d'associations impliquées dans l'éducation des jeunes et l'accompagnement des familles souhaite dégager une synergie entre tous les acteurs responsables afin d'aboutir à une situation conforme à l'intérêt de l'enfant et au principe de précaution. Le combat sera long et difficile, comme chaque fois qu'il s'agit de limiter la liberté d'acteurs économiques. Le CIEM souhaite soulever, dans une perspective constructive et dynamique, toutes les dimensions du problème que de telles chaînes posent à la société dans son ensemble : la dimension psycho affective, éducative, économique et juridique.

## ➤ **Les problèmes posés par ces chaînes**

### **1. Le problème psycho affectif**

#### **1.1 - Les valeurs à défendre : le caractère vital de la motricité et de l'affection portée à l'enfant**

Il est établi par les approches psychologiques, psychanalytiques et par l'approche cognitive que le développement du bébé passe par le développement de sa motricité dans un environnement affectif qui permet la mise en place d'un attachement. C'est la motricité et la manipulation d'objets réels qui favorisent le développement intellectuel du bébé, l'affection qui permet l'émotion, la mémoire, la capacité de supporter la séparation, qui stimule notamment l'envie de vivre et l'amour du corps si important pour le développement équilibré de l'enfant.

#### **1.2 - Les dangers de ces chaînes**

La diffusion en continu de programmes destinés aux bébés peut engendrer quatre types de risques pour leur développement :

- création d'une **dépendance** vis-à-vis de l'objet télévisuel,
- **frein au développement intellectuel et émotionnel** du bébé,
- **isolement affectif** et refus de s'engager dans la vie,
- **dysfonctionnements langagiers**,
- **troubles de la concentration**.

## **2. Un problème éducatif**

### **2.1 - Les valeurs à défendre : un environnement culturel diversifié respectueux de l'âge de l'enfant et passant par des contacts humains**

Respecter le rythme du développement de l'enfant, c'est d'abord tenir compte du fait que le bébé n'est simplement pas mûr pour comprendre les images qui lui sont proposées. Il n'a donc pas besoin d'images animées.

La France propose des systèmes de garde diversifiés pour les bébés : crèches, assistantes maternelles, puis dès deux ans, la possibilité d'aller à l'école maternelle. Les parents peuvent ainsi être accompagnés dans l'éducation des enfants, ce n'est pas le cas de tous les pays.

Dans le domaine des médias, la France a un secteur de l'édition jeunesse et de l'animation audiovisuelle de qualité. Mais pour y avoir accès l'enfant a besoin à cet âge d'un accompagnement personnalisé.

### **2.2 - Les dangers éducatifs liés à l'utilisation de ces chaînes**

- La diffusion de programmes en continu peut représenter très vite un **risque de fatigue nerveuse** excessive pour un bébé.

- Le fait d'accoutumer des parents à placer dès leur plus jeune âge leur bébé face à la télévision participe d'un **mode de socialisation inapproprié** qui fait des médias un élément crucial de leur éducation alors que l'enfant n'est pas en âge de comprendre les médias animés.

- **L'écoute accompagnée risque d'être un leurre.** Ces chaînes encouragent le visionnage de leurs programmes avec les parents, alors qu'elles répondent surtout à une demande d'aide à l'endormissement et à la tranquillité. D'ailleurs du fait de leur lenteur, ces programmes sont difficiles à suivre par des adultes.

- Un **formatage des goûts sans respect de la diversité culturelle** ni de la transmission d'une culture d'origine : ces chaînes diffusent des programmes essentiellement d'origine anglo-saxonne (et américaine) et n'ont aucun quota français. Cela est particulièrement choquant dans un pays qui s'est battu pour maintenir une diversité culturelle.

## **3. Un problème économique : le bébé au centre d'une logique de séduction commerciale à l'égard des familles**

La plupart des chaînes de télévision sont financées par la publicité. Ces chaînes ont déclaré avoir renoncé à la publicité, mais constituent des produits d'appel pour des bouquets de chaînes payantes. Le lancement de ces chaînes correspond donc à une opération de fidélisation des familles par l'offre de bouquets de chaînes ciblant chaque tranche d'âge, opération très utile pour des chaînes qui vivent essentiellement du volume de leurs abonnements. **Avant même de savoir parler, l'enfant est donc constitué comme cœur de cible.** Il le sera aussi pour leurs produits dérivés.

Ces chaînes s'inscrivent dans **des logiques de groupe**. Baby First est détenu par trois investisseurs Regency Enterprises, Kardan N.V, Bellco Capital. Regency enterprises a des activités liées au cinéma et à l'audiovisuel. Elle est détenue à 20 % par News Corporation de R. Murdoch. Baby TV a été rachetée par Fox international Television, qui appartient aussi au groupe News Corporation.

Il y a de nombreuses raisons économiques pour que des groupes industriels s'intéressent aux enfants dès leur plus jeune âge. On observe récemment un relatif désengagement des préadolescents, attirés par Internet, vis-à-vis de la télévision. Le lancement de chaînes bébés pourrait être une « attaque » marketing de cibles plus jeunes afin de mieux les fidéliser à l'outil télévisuel. Même si elles ne diffusent pas de publicité, le fait d'habituer les bébés à regarder très tôt la télévision peut aussi faire d'eux des téléspectateurs particulièrement dociles pour les messages qu'ils regarderont par la suite. De plus, en l'absence d'une convention passée avec le CSA, l'absence de publicité ne constitue pas un engagement durable.

#### **4. Un problème juridique : la commercialisation de ces chaînes porte atteinte à la protection des mineurs et au principe de précaution**

Ces chaînes ne se contentent pas de diffuser des programmes en continu pour les bébés. Loin des précautions élémentaires préconisées par la plupart des pédopsychiatres, leur commercialisation s'appuie sur un discours qui valorise l'usage de la télévision par les parents auprès des tout-petits. Baby TV se présente comme un moyen de développer « l'éveil » du bébé, Baby first comme une stimulation qui aide le bébé à « mieux se structurer mentalement » et notamment à « muscler » sa mémoire<sup>1</sup>. Ces discours risquent d'induire en erreur de nombreux parents et de les encourager à des comportements qui mettent en danger le développement des enfants. Les affirmations de ces chaînes ne s'appuient sur aucune étude sérieuse.

Laisser faire la commercialisation de ces chaînes **porte atteinte à plusieurs principes fondamentaux** :

- le **respect du développement de l'enfant**, principe consacré par la Convention internationale des droits de l'enfant ;
- la **protection des mineurs dans les médias**, principe reconnu par la Directive européenne Télévision sans frontières, confié en France au Conseil supérieur de l'audiovisuel ;
- le **principe de précaution**, principe reconnu tant au niveau européen que français comme devant guider l'action des pouvoirs publics en matière d'environnement comme de santé publique.

---

<sup>1</sup> Trouvé sur les sites respectifs des chaînes :

[http://www.babytvchannel.fr/view\\_article.aspx?l=1&i=53&si=42](http://www.babytvchannel.fr/view_article.aspx?l=1&i=53&si=42);

<http://www.babyfirst.fr/parents.asp>



## ➤ Les actions du CIEM

**Suite au constat des risques que la diffusion de ces chaînes fait courir aux bébés et très jeunes enfants, le CIEM a décidé de s'engager dans une panoplie d'actions complémentaires afin de mobiliser à la fois l'opinion publique et les autorités françaises et européennes.**

**1. Mobiliser l'opinion publique** autour de l'appel des pédopsychiatres français pour stopper la commercialisation de ces chaînes.

Le CIEM incite les adhérents des associations qui le constituent à **signer massivement cet appel** : « Un moratoire contre la fabrique des bébés téléphages! » sur le site <http://squiggle.be/appeil/?petition=2>

Le CIEM encourage également les abonnés aux bouquets Famille qui proposent ces chaînes à **bloquer l'accès** à ces chaînes.

**2. Saisir les autorités françaises** responsables de l'éducation, de la santé et de la protection des mineurs dans les médias :

- 1) Prise de contact avec **la Défenseure des enfants** pour envisager une action commune.
- 2) Le CIEM saisit **le CSA** pour demander que l'instance de régulation fasse respecter par les opérateurs câble et satellite français l'article 22 de la directive Télévisions sans frontière qui interdit la diffusion de programmes susceptibles de nuire gravement à l'épanouissement physique mental ou moral des mineurs et prenne contact avec les autorités européennes concernées afin que ne soient pas autorisées à diffuser vers la France des chaînes commercialisées en direction des moins de 2 ans. La directive TVSF prévoit en effet que la protection des mineurs reste un des rares motifs qui peuvent justifier une restriction nationale à la liberté de diffusion même pour une chaîne qui dispose d'une autorisation dans un autre pays de l'Union<sup>2</sup>.
- 3) Le CIEM saisit **le ministère de la Santé** afin d'établir une réglementation en ce sens.
- 4) Le CIEM saisit **le ministère de l'Education nationale** dans le même sens.
- 5) Le CIEM saisit les commissions culture et santé des **assemblées parlementaires**.

**3. Saisir les autorités européennes** responsables de l'éducation, de la santé et de la protection des mineurs dans les médias :

- 6) Le CIEM saisit la division audiovisuelle de la **Commission européenne**.
- 7) Le CIEM saisit la division des Droits de l'homme du **Conseil de l'Europe**.
- 8) Dans le cas d'un refus d'action des instances françaises et européennes, le CIEM serait dans l'obligation d'intenter une action à l'encontre des autorités françaises compétentes devant les juridictions françaises et européennes pour non protection des droits de l'enfant.

Un dossier complet comprenant des annexes développant chacun des enjeux et donnant des références précises sera disponible sur le site du CIEM dans les jours à venir.

### **Contacts :**

Sophie Jehel, [sjehel@club.fr](mailto:sjehel@club.fr) (0612556382)

Christian Gautellier, [christian.gautellier@wanadoo.fr](mailto:christian.gautellier@wanadoo.fr) (0689861118)

---

<sup>2</sup> Article 2 de la Directive Télévisions sans frontières.

# *Le CIEM*

Collectif Interassociatif Enfance et Media

## **Dossier coordonné par**

**Sophie Jehel** (chercheur au laboratoire CARISM / IFP - Université de Paris II, Membre du Conseil scientifique du CIEM)

**Divina Frau Meigs** (Professeur à l'Université de Paris 3 - Sorbonne, Membre du Conseil scientifique du CIEM) et

**Christian Gautellier** (Vice Président du CIEM, directeur des publications et du département « Enfants, écrans, jeunes et médias des CEMEA)

---

## **Télévision pour les bébés : un danger pour leur santé, pour leur développement et pour leur éducation**

---

Les documents présentés, ici sous forme d'annexes à l'argumentaire du CIEM (« Le CIEM alerte les parents et les éducateurs, interpelle les responsables de la protection des mineurs français et européens et demande aux pouvoirs publics l'interdiction de la commercialisation de chaînes pour bébés... » voir site <http://www.collectifciem.org/spip.php?article64/> permettent d'approfondir les enjeux soulevés par les chaînes bébés ou de donner des références scientifiques aux risques énoncés.



## Annexe 1 - les enjeux psycho affectifs

De nombreux psychiatres ou spécialistes de l'éducation aux médias ont fait part de leur émotion et de leur inquiétude devant le lancement de chaînes pour les bébés.

Sont repris ici les principales conditions du développement du tout petit développées récemment tant du point de vue de la psychologie et de la psychanalyse, que du point de vue cognitif ou neuro-biologique.

### **Une intelligence sensori-motrice**

Tout d'abord, nous savons aujourd'hui que le développement d'un jeune enfant passe par la motricité et la capacité d'interagir avec les différents objets qu'il rencontre. Alors que l'interactivité est intrapsychique chez l'adulte et l'enfant grand, elle a encore besoin de s'appuyer sur le corps et la sensori-motricité chez l'enfant jeune. L'intelligence, à cet âge, est en effet plus corporelle (sensori - motrice) que imagée ou conceptuelle. Il est à craindre que le temps passé par l'enfant devant les émissions d'une chaîne de télévision - qui rassurera les parents parce qu'elle est présentée comme fabriquée pour les tout-petits - ne l'éloigne des activités motrices, exploratoires et interhumaines, fondamentales pour son développement à cet âge.

Extrait de l'appel des psychiatres et psychologues Serge Tisseron, Pr Pierre Delion, Philippe Duval, Sylviane Giampino, Pr Bernard Golse, Vincent Magos et Pr Marie-Rose Moro, voir aussi le texte intégral sur <http://squiggle.be/appel/?petition=2>

### **Apprendre à jouer seul pour développer son autonomie**

Le tout petit s'appuie bien davantage sur son corps et sur les perceptions immédiates que son corps lui fournit. La sensation l'emporte largement sur le concept. Un enfant de cet âge, placé passivement devant un écran, face à des programmes qui vont de surcroît rassurer ses parents puisque conçus pour lui, va inévitablement s'éloigner des activités motrices, exploratoires et intersubjectives qui sont fondamentales pour son développement. L'image ne va jamais réagir à ses stimulations, lui donnant le sentiment qu'il n'a aucun pouvoir d'agir sur le monde qui l'entoure. L'idée même de cette chaîne de télé paraît aller à l'encontre de tout ce que nous savons du psychisme du bébé : elle va le transformer en spectateur quand il doit devenir acteur, le rendre passif au moment où il peaufine ses capacités à être actif. Il vaut bien mieux le laisser jouer seul avec une petite peluche et apprendre tranquillement à s'ennuyer pour développer ses capacités d'autonomie !

Extrait du blog du Dr Serge Hefez <http://familles.blogs.liberation.fr/hefez/>

### **L'importance de l'attachement**

Le fait d'accoutumer des parents à placer dès leur plus jeune âge leur bébé face à la télévision participe d'un mode de socialisation qui fait des médias un élément crucial de leur éducation, ce qui semble excessif et inadapté. Quand il appelle, le bébé a besoin avant tout d'affection et de lien interpersonnel. Un bébé auquel n'est pas témoigné d'affection est en grand danger pour son développement et même sa survie<sup>3</sup>. C'est la question de l'attachement, développée par des chercheurs français et canadiens<sup>4</sup>.

<sup>3</sup> Cf notamment Boris Cyrulnik, *les vilains petits canards*, éd Odile Jacob 2004. La théorie de l'attachement a été découverte notamment par les psychanalystes René Spitz et John Bowlby dans les années 1950.

<sup>4</sup> Voir aussi Tarabulsky, G. Larose, S., Pederson, D. & Moran, G. (2000). *Introduction: Comprendre le rôle des relations d'attachement parent-enfant dans le développement humain*. In Tarabulsky, G., Larose, S., Pederson, D. & Moran, G. (Eds.) *Attachement et développement: le rôle des premières relations dans le développement*

Le bébé a cependant besoin d'apprendre à se séparer de ses parents (ou des personnes qui prennent soin de lui), et d'accepter la frustration de leur présence. Il le fait notamment par le choix d'objets qui lui permettent de garder un sentiment de sécurité. Le fait de proposer des chaînes de télévision « pour les bébés » risque d'encourager les parents ou les personnes en charge de bébés (assistantes maternelles, baby sitter...) à utiliser de telles chaînes comme objet transitionnels, selon l'expression du psychanalyste D. Winnicott. Les chaînes de télévision n'ont cependant pas les qualités d'un objet transitionnel, notamment du fait que le bébé est sans pouvoir sur elle, que de ce fait la télévision n'est pas un objet que l'enfant peut saisir et avec lequel l'enfant peut symboliser la présence/absence. Cette situation risque de créer une dépendance à l'égard de la télévision qui peut être difficile à dépasser pour l'enfant.

## **Les effets de l'imprégnation audiovisuelle**

Dans son livre « l'enfant au siècle des images », Claude Allard avait évoqué dès 2000 les effets de la surexposition médiatique chez l'enfant tels qu'il pouvait les recenser dans les publications des cinquante dernières années en les corroborant avec son expérience clinique. Il en avait fait part au congrès de l'AFPEA à Nancy en 2002 : « L'imprégnation audiovisuelle de l'enfant se manifeste soit dans le registre psycho traumatique, soit dans le registre addictif. Elle se manifeste cliniquement par :

- des difficultés d'endormissement ou du sommeil, voire de véritables organisations phobiques, en particulier chez le petit enfant soumis à des images violentes ;
- une expression somatique ou comportementale comme l'instabilité, une tendance à agir plutôt qu'à penser ou à parler, une facilitation de certains passages à l'acte agressifs, une tendance à déréguler son alimentation ;
- des difficultés pour communiquer autrement que par ses repères médiatiques, à organiser sa pensée et à investir la scolarité ;
- une tendance au retrait, à fuir la réalité en surinvestissant le monde imaginaire de l'espace virtuel où l'enfant se réfugie parfois. »

« Plus récemment, les études de Christakis et Zimmerman, aux USA, viennent confirmer que la consommation précoce de la télévision chez les enfants favorise l'obésité, l'inactivité, rend leur attention plus fragile, favorise les comportements agressifs, et trouble leur sommeil.<sup>5</sup> Ils constatent aussi que les enfants de moins de 3 ans qui regardent la télévision seront moins performants sur le plan cognitif à 6 ou 7. Ces enfants passent moins de temps pour leurs autres activités comme les jeux spontanés qu'ils imaginent et ils ont aussi moins d'interactions avec les adultes. Par contre, plus grands, de regarder des émissions adaptées à vocation éducative avec l'assentiment de leurs parents peut stimuler, leur capacité de mémoire à court terme et la reconnaissance de la lecture. Mais, cet auteur confirme aussi que regarder la télévision est un facteur favorisant du comportement agressif.<sup>6</sup> Ces éléments sont repris dans un article retentissant par Aric Sigman, en Grande Bretagne qui confère à la télévision d'être un des facteurs favorisant le tabagisme, l'obésité et l'ADHD (instabilité avec déficit de l'attention), etc.<sup>7</sup>. Il est vrai que l'enfant absorbé par l'action des personnages sur les petits écrans a l'air relativement calme, tout en absorbant beaucoup d'émotions, mais le plus souvent, le retour à la réalité est particulièrement agité.

---

humain, (pp. 1-24). Presses de l'Université du Québec, Sainte-Foy, Québec. Aller sur [www.excellence-jeunesenfants.ca/documents/GrossmannFR](http://www.excellence-jeunesenfants.ca/documents/GrossmannFR)

<sup>5</sup> Zimmerman F.J. Christakis D.A Children's Television Viewing and Cognitive Outcomes, *Archives of pediatrics & adolescent Medicine* Vol159, N°6 June 2005.

<sup>6</sup> Zimmerman F.J. Christakis D. Aearly Cognitive Stimulation, Emotional support, and Television Watching as Predictors of Subsequent Bullying Among Grade-School Children. *Archives of pediatrics & adolescent Medicine* 2005 Vol. 159, pp 384-388.

<sup>7</sup> Seligman A. visual voodoo : the biological impact of watching TV. *Biologist* vol 54 N°1 february 2007.

Peter Winterstein, pédiatre allemand a comparé le dessin du bonhomme de 1900 d'écoliers de 5 et 6 ans dans le Bade-Würtemberg en 2005/8 : les bonhommes de ceux des enfants qui regardaient la télévision moins d'une heure par jour sont pour la plupart complets, alors que ceux des enfants qui regardent trop la télévision, soit plus de 3 heures par jour, sont le plus souvent incomplets. On peut en conclure que si l'enfant n'a pu profiter de suffisamment d'expériences psychomotrices précoces en restant fixé sur l'écran, son image du corps s'en trouve immature et inachevée, et on peut prévoir d'éventuelles difficultés pour l'apprentissage de la lecture plus tard. »

Extraits de l'article de Claude Allard « L'enfant consommateur d'images numériques, Pour le meilleur ou pour le pire ? » 8ème Journée ARAPEGE et Médecine et enfance, Société hypermoderne, société bouleversée : Quels effets sur les enfants ? (en cours de publication) Claude Allard, Pédopsychiatre, Psychanalyste, CMPP de Bastia et membre du comité scientifique du CIEM

## **Le risque de troubles dans l'acquisition du langage**

Dimitri A.Christakis et Frederic J. Zimmerman qui dirigent tous deux le Child Health Institute de l'université de Washington évoquent ce problème à plusieurs reprises dans leur ouvrage *The Elephant in the Living Room*<sup>9</sup>. Ils expliquent que regarder la télévision peut créer chez les jeunes enfants des problèmes d'attention, de concentration, en retardant l'acquisition du langage ("by delaying language acquisition"). Selon eux, « cet effet est particulièrement développé quand la télévision est regardée en début de vie ». Ils ajoutent que même des émissions éducatives comme Sesame street sont bonnes pour le développement cognitif des enfants de 3-5 ans mais " nuisibles (harmful) pour le développement cognitif et langagier quand elles sont vues avant 2 ans et demi"<sup>10</sup>. L'une des raisons qu'ils invoquent est le fait que le jeune enfant ne se parle pas à lui-même lorsqu'il regarde la télévision, alors qu'il va parler lorsqu'il réussit à construire quelque chose dans la vie (comme l'entassement d'objets sur la plage...). Ils racontent également une expérience de non-apprentissage d'une langue étrangère lorsque la familiarisation est faite par DVD, qu'ils opposent à un apprentissage fait par une personne<sup>11</sup>.

## **Développement du cerveau d'un point de vue cognitif et neuro-biologique**

Le développement de notre cerveau est très actif dans les trois premières années de la vie, notamment en ce qui concerne le contrôle des émotions et de la vision (la vue continue à se développer pendant la petite enfance). Les autres sens et les autres facultés mettent plus de temps encore à se mettre en place, à des rythmes différents selon les individus. Les études sur la plasticité du cerveau montrent que pour lui comme pour la vision, les processus d'apprentissage sont enclenchés par l'environnement, les gènes ne s'activant pas sans signaux extérieurs. Dans l'apprentissage pour les tout-petits, le comportement parental (par contact notamment mais aussi par « attachement ») peut engager ou altérer le fonctionnement de certains gènes, surtout ceux qui aident à gérer des situations difficiles.

L'impact de certains contenus médiatiques qui fonctionnent comme la réalité (violence,...) peut fonctionner comme des stimuli qui viennent faire réagir certains gènes et enclenchent une excitation dans le cerveau. Si ces stimuli n'existaient pas, les réactions du cerveau seraient différentes, pour s'adapter à l'environnement ambiant.

---

<sup>8</sup> Rapporté dans « courrier international » de « DieWelt » en 2006. Je n'ai pas pu contacter le collègue pour avoir la publication originale.

<sup>9</sup> Notamment p 9, 29 et suivantes

<sup>10</sup> Ils se réfèrent notamment à deux études : D.L.Linebarger et D.Walker "infants and toddlers' television viewing and language outcomes" american behavioral scientist 46 n° 10 (2004)1-22 ; et à leur article FJ Zimmerman an DA Christakis "Children's television viewing and cognitive outcomes: a longitudinal analysis of national data" Archives of Pediatric Adolescent Medicine 159 (2005) 619 déjà cité

<sup>11</sup> Expérience menée par Patricia Kuhl collègue de la même université

Les gènes sont donc très réceptifs à l'environnement et peuvent altérer les états mentaux, en fonction des stimuli qu'ils reçoivent. La réception des stimuli varie selon les étapes de la jeunesse. Elle est très anarchique et chaotique pendant la petite enfance et la pré-adolescence, où l'on voit les extensions synaptiques se former de manière très complexe. Les habitudes et les goûts pris alors peuvent se perpétuer durablement chez l'adulte.

Bien que la polémique existe encore entre les « connectivistes » (qui pensent que les synapses et les dendrites se développent encore chez le jeune adulte) et les « sélectionnistes » (qui pensent qu'à partir de 5-7 ans, le cerveau tend à diminuer le nombre de ses connexions), il semblerait que plus les activités sont répétées à la petite enfance, plus le cerveau, par économie, se focalise sur les structures et les synapses utilisées, laissant les autres périlcliter parce qu'elles ne sont pas activées. Comme pour le labourage d'un champ, certains sillons sont plus creusés que d'autres, pour être ensemencés et irrigués. Dans un contexte où l'environnement est partiellement déclencheur des activités génétiques, la lourde présence de l'environnement médiatique doit donc être prise en compte, car on peut supposer que plus certaines représentations médiatiques sont renforcées sur un même support et à travers le recyclage sur d'autres supports, plus elles seront mémorisées et intériorisées, alors que d'autres seront délaissées ou en jachère.

L'apprentissage peut donc influencer sur le développement du cerveau et sa maturation et réciproquement. L'expérience médiatique, liée à l'interaction avec l'environnement naturel et culturel, a des incidences sur le cerveau qu'il ne faut pas négliger dans notre univers d'écrans ambiants. Grâce à sa circuiterie interne, le cerveau se construit et évolue, acquérant ainsi de la complexité. C'est particulièrement à travers des processus de rétroaction (feedback) et de proaction (feedforward) qu'il progresse, des processus d'apprentissage par l'expérience et le retour sur expérience ainsi que par la motricité corporelle. Plus le cerveau a le temps d'établir ces connexions, plus il peut produire de la complexité, ce qui plaide pour la « latence de l'enfance », et dans le cas de Babyfirst, ce que l'on pourrait appeler la « latence de la petite enfance ».

Il y a urgence à appliquer le principe de précaution, en partie parce que la recherche sur ces domaines cognitifs est encore trop insuffisante et parce que les médias recèlent un potentiel d'enrichissement auquel la société tout entière a intérêt à réfléchir.

*Divina Frau-Meigs, Professeure à l'Université de Paris 3-Sorbonne  
Membre du Conseil scientifique du CIEM*

## **Un cerveau privé de conscience ?**

(...) De nombreuses études font apparaître que la consommation précoce des médias altère irréversiblement la synaptogenèse du cerveau juvénile.

En 2004, Zimmerman et Christakis, rappelant que le jeune enfant développe ses synapses en fonction de son environnement, inféraient que la télévision pourrait provoquer de tels troubles attentionnels au cours du développement de l'appareil psychique : «Le cerveau [...] continue à se développer rapidement au cours des premières années de la vie et... il existe durant cette période une plasticité [cérébrale] considérable. [...] Nous faisons l'hypothèse que l'exposition très précoce à la télévision pendant la période critique du développement synaptique pourrait avoir de profonds effets sur le développement du cerveau.»

La multiplication des dispositifs de captation de l'attention juvénile engendre une immense incurie. L'exploitation des psychotechnologies électroniques constitue un psychopouvoir – plus efficace que le biopouvoir décrit par Foucault – que ne régule aucun pouvoir politique, bien qu'il soit une cause de régression de l'intelligence et de multiplication des frustrations.

Ce que les parents et les éducateurs formaient naguère patiemment, dès le plus jeune âge, en se passant le relais d'année en année sur la base de ce que la civilisation avait accumulé de plus précieux, les industries audiovisuelles le défont systématiquement avec les techniques les plus brutales. Pour être rendu disponible au marketing, le cerveau est précocement privé de conscience : la création des circuits synaptiques, en quoi consiste la formation de cette capacité attentionnelle qu'est la conscience, est bloquée par la canalisation de l'attention vers les objets des industries de programmes.

Extrait de l'article de Bernard Stiegler « Encéphalogramme (à écran) plat » Libération 8 novembre 2007

voir aussi la pétition de l'association Ars industrialis

[http://www.arsindustrialis.org/activites/cr/attention/petition?set\\_language=it&cl=it](http://www.arsindustrialis.org/activites/cr/attention/petition?set_language=it&cl=it)

## Annexe 2 - Enjeux éducatifs

Il est difficile à cet âge de distinguer complètement les enjeux psycho-affectifs des enjeux éducatifs. Les instances éducatives doivent tenir compte particulièrement dans cette période clé de mise en place des fonctions élémentaires des besoins psycho-affectifs du bébé.

L'éducation des très jeunes enfants est fondamentalement liée à toutes les situations qui favoriseront son développement psycho moteur et sa relation aux objets réels qui l'entourent. La dimension relationnelle et donc affective avec des adultes, principalement les parents mais pas seulement, est essentielle. Une relation régulière à un monde d'images, médiatisées par une machine, la télé, n'a pas sa place dans les premiers stades de développement des très jeunes enfants (Voir aussi l'annexe 1, les enjeux psycho affectifs).

### **Des activités totalement inadaptées pour les bébés**

Comme le dit Elisabeth Bathon Hervé de l'Unaf, « les bébés ont autre chose à faire que de regarder la télévision. L'émergence de chaînes pour bébés a été à l'origine d'une étude récente conduite par une équipe de chercheurs américains. Selon ceux-ci il semblerait par exemple qu'en dessous de deux ans un enfant ne peut retrouver un jouet caché sous ses yeux quand cette scène est représentée à l'écran. En revanche il est en capacité de retrouver le jouet lorsque ce dernier a été caché derrière une fenêtre. De plus, à cet âge, les bébés ne sont pas en mesure d'associer correctement le monde en deux dimensions de la télévision avec les trois dimensions de leurs expériences du monde réel. Par conséquent, non seulement la télévision en dessous de deux ans n'est ni utile, ni adaptée à l'enfant, mais elle peut présenter des risques ». (voir texte in extenso sur le site [www.unaf.fr](http://www.unaf.fr))

Le caractère immature des jeunes enfants pour la consommation d'images est souligné également par Claude Allard, pédopsychiatre : « c'est à partir des sensations corporelles que l'enfant entre en interaction avec le monde est construit son identité ; pour qu'il puisse se situer par rapport aux images audiovisuelles, encore faut-il qu'il ait acquis les compétences nécessaires c'est-à-dire sa propre capacité de représentation du monde. »<sup>12</sup>

De plus la télévision induit une nervosité excessive chez les bébés. L'étude canadienne de W.L. Josephson sur « les effets de la violence télévisuelle sur les enfants selon leur âge » de 1995, mentionne la fatigue des bébés de 3 mois après visionnage de 6 minutes. Elle indique que des enfants de 6 mois peuvent regarder plus longtemps, pendant 16 minutes, mais que la plupart des bébés placés devant la télévision ne la regardent que pendant 10% de leur temps.

### **L'accompagnement parental risque d'être un leurre**

Lorsque l'on regarde de plus près le « projet » de ces chaînes pour bébés, l'on s'aperçoit qu'elles s'adressent finalement aux parents. Il s'agit de garantir leur tranquillité et leur permettre de s'appuyer sur ces chaînes comme mode d'occupation voire de garde ponctuelle. On peut dire que ces usages de la télévision s'inscrivent dans des rapports de consommation « bouche trou » en absence d'autres propositions ou situations d'activités, par exemple motrices, ludiques, seules pour l'enfant ou avec une présence humaine. Ou encore, l'enfant sera laissé seul dans son environnement de vie (son lit, son parc, son transat, etc.) avec un téléviseur allumé en permanence. Ces situations de consommation de télévision « tapisserie », où l'on abandonne un bébé seul devant un flux d'images télévisuelles sont également à supprimer. Ce type de recommandations visant à supprimer les usages « bouche trou » ou « tapisserie » de la télévision font partie globalement des conseils donnés en général aux parents quel que soit l'âge de leurs enfants, et donc de privilégier les usages « choisis » ou négociés.

<sup>12</sup> Conférence de janvier 2007 à Anthea, voir aussi [www.anthea.fr](http://www.anthea.fr).



Les responsables de ces chaînes répondent à ces différentes critiques en transférant aux parents l'entière responsabilité de l'usage de la télévision qui sera fait au domicile de l'enfant : ils conseillent ainsi une écoute accompagnée par le parent. Or ce genre de chaîne risque d'être utilisé par les parents pour gérer leur stress lorsqu'ils sont débordés par leurs tâches quotidiennes et n'imaginent pas d'autres moyens pour occuper leurs enfants<sup>13</sup>. Si tant est qu'elle soit suffisante par rapport à l'ensemble des risques que l'on peut redouter, la situation d'accompagnement risque donc d'être minoritaire.

La chaîne concurrente Baby TV raconte d'ailleurs assez franchement comment est née l'idée d'une chaîne pour les bébés, et montre bien que l'utilisation d'une telle chaîne pour l'endormissement des bébés est au cœur de son projet : « La chaîne BabyTV est née suite à une nuit blanche passée à rembobiner une cassette vidéo enfantine à la demande d'un bambin qui ne trouvait pas son sommeil. Nos créateurs imaginèrent alors un service permettant d'accéder facilement à des programmes destinés spécialement aux tout petits, et ceci 24 heures sur 24. Dans notre monde d'aujourd'hui, où les médias ont une part prédominante, ils ont ressenti le besoin d'offrir aux parents un service télévisé auquel ils pourraient faire confiance. »<sup>14</sup>

### **Promouvoir un véritable service public d'éducation du jeune enfant**

En France il existe pour cette période de la primo-enfance des propositions éducatives collectives, en dehors de la famille : crèches, assistance familiale, inscrites souvent dans le cadre de politiques publiques nationales et locales. Dans ces projets de chaînes pour bébé, il y a ainsi une dimension culturelle qui ne correspond pas à la nôtre : en Israël comme en Grande-Bretagne, il y a un manque de services de gardiennage et aucune prise en charge sociale des petits par le biais de crèches ou d'autres lieux de socialisation en présence des adultes. Des chaînes comme Babyfirst viennent pallier ce déficit de services publics par une réponse commerciale. Accepter de telles chaînes en France, pays riche et envié pour son soutien à la petite enfance et à la liberté de travail de la femme/mère, risque d'affaiblir ces services. Est-ce ce que nous voulons ?

### **Pour une politique média en direction de la petite enfance**

Ces chaînes viennent s'inscrire dans l'offre télévisuelle pour les enfants. Celle-ci est déjà très abondante. Avec 17 chaînes disponibles en France (contre 9 en Allemagne), les enfants ne manquaient donc pourtant pas de chaînes de télévision. Vers 2-3 ans les plus jeunes disposent déjà de chaînes comme Tiji, Playhouse Disney, Piwi. Ce qui frappe dans cette offre c'est l'absence d'engagement fort du service public. A la différence du Royaume Uni et de l'Allemagne, la France ne s'est pas dotée de chaînes publiques sans publicité à destination des enfants. Ceci est un point important, car l'on pourrait attendre d'une telle offre publique des critères de qualité, garantis par un cahier des charges, qui font défaut aujourd'hui dans l'offre proposée par le secteur privé commercial. L'on peut citer par exemple, la protection des jeunes enfants de tout l'univers marchand de la publicité et une diversification des genres. Les images dont les enfants ont besoin pour nourrir leur compréhension du monde ce ne sont pas que des dessins animés mais aussi de la fiction, des documentaires, des premières situations d'éducation critique des images et des médias, des univers interculturels plus riches, une place à des émissions d'univers culturels français ou francophone, voire européen mais pas uniquement américains. A cet âge, comme par la suite, il est important de leur proposer une offre culturelle diversifiée qui fasse une part importante sinon majoritaire à la culture francophone.

---

<sup>13</sup> Voir la thèse de Rebecca Calhoun Parent Perspectives on Their Young Child's Television Viewing.

<sup>14</sup> Cf Trouvé sur le site de baby tv Le 9/11/2007

[http://www.babytvchannel.fr/view\\_article.aspx?l=1&i=53&si=42](http://www.babytvchannel.fr/view_article.aspx?l=1&i=53&si=42)

La place des images et des médias dans l'univers des jeunes enfants doit faire partie d'une réflexion d'ensemble situant la pertinence de certains de ces médias et de leurs contextes d'usage, en fonction des âges des enfants. C'est ainsi que l'on peut préférer proposer des programmes préenregistrés sur DVD, de durée limitée, qui offre une alternative à ces flux d'images 24h sur 24, comme le suggèrent les pédopsychiatres et psychologues (cf. pétition TISSERON, DELION, DUVAL).

Au-delà, c'est dans le cadre d'une éducation aux médias, tout au long de la vie, aussi bien pour les enfants qu'en relation avec leurs parents, que doit être réfléchi toute politique plurimédia éditée en direction de l'enfance. Cette politique doit s'inscrire dans une démarche multi-acteurs, en associant les éditeurs et diffuseurs, les pouvoirs publics et les éducateurs. Cette coresponsabilité est la garantie de prendre en compte aussi bien les enjeux éducatifs qu'économiques. Elle a pour fondement éducatif la participation des enfants et des jeunes, leur place dans une société d'acteurs et non de spectateurs du monde. D'où l'enjeu de ne pas mettre les enfants dès leur premier âge dans une relation de dépendance et de passivité face aux écrans. (Voir le texte du CIEM « Les jeunes et les médias, au-delà d'un enjeu d'éducation, un enjeu de société majeur » sur le site [www.collectifciem.org](http://www.collectifciem.org)). Cette éducation aux médias est nécessairement plurimédias, elle s'inscrit dans un projet d'émancipation et d'expression des enfants et des jeunes. Elle doit dépasser la seule vision technologique et s'inscrire dans une éducation critique et citoyenne à la consommation. Elle fait référence aux droits de l'enfant et en particulier au premier de ces droits, le droit d'être éduqué, qui est aussi le premier devoir de l'adulte : le devoir d'éduquer (cf. texte de Philippe Meirieu « Alerte les bébés... »

[http://www.capcanal.com/capcanal/sections/fr/une/coups\\_de\\_queule/alertez\\_les\\_bebes.../](http://www.capcanal.com/capcanal/sections/fr/une/coups_de_queule/alertez_les_bebes.../)).

## Annexe 3 - Enjeux économiques

Les chaînes pour bébés sont lancées par des groupes déjà investis dans les médias. Elles font partie à l'évidence de la logique de diversification, de fidélisation des familles et de marketing ciblé sur les jeunes en les prenant dès leur plus jeune âge. L'absence de publicité, engagement mis en avant par la chaîne, ne doit pas faire oublier d'autres enjeux et méthodes de marketing.

### **Les entreprises impliquées dans le capital de ces chaînes**

#### **➤ BABY FIRST TV**

Trois investisseurs principaux sont mentionnés et présentés sur le site de Babyfirst TV, à partir duquel ont pu être rédigées les rubriques suivantes.

**Regency Enterprises** : une entreprise tournée vers le cinéma et l'audiovisuel

Regency Enterprises est le principal groupe investi dans la chaîne. La société a son activité principale dans la production et la distribution de films de télévision (Regency TV) et la diffusion du sport. Regency a été fondée par Arnon Milchan, un des producteurs indépendants de films à succès. Son PDG David Matalon fut l'un des fondateurs de Tri-Star Pictures.

On apprend par ailleurs que News Corp's Fox entertainment détient 20 % de Regency enterprises et 50% dans Regency Television.

**Kardan N.V.** un groupe d'investissement dans l'immobilier, les services financiers, l'infrastructure, les communications et l'automobile

Kardan N.V. est un groupe d'investissement présent dans les secteurs des biens immobiliers, des services financiers, de l'infrastructure, des communications et de l'automobile. Kardan a pour objectif d'investir dans des activités à forte croissance afin d'apporter de la valeur à ses actionnaires et de compléter ses ressources en formant des partenariats et joint ventures avec des institutions internationales comme l'EBRD, la Deutsche Bank, Rodamco et General Motors. Parmi les filiales de Kardan N.V. Kardan Israel Ltd. possède Kardan Communications laquelle détient 30 pourcent de BabyFirst.

#### **Belco Capital, LLC**

Belco Capital a pour objectif de trouver des capitaux d'amorçage (seed investments) et une direction expérimentée pour des start-up, ainsi que pour des acquisitions à effet de levier et des placements en actions en croissance dans des entreprises de taille moyenne.

#### **Les responsables de Baby first : issus des secteurs de l'audiovisuel et du marketing**

Guy Oranim, le PDG, a travaillé dans l'agence publicitaire BBDO advertising (campagnes pour Pepsi, Hertz..) et co-produit un ouvrage « Researchers Speak – Marketing Research and Its Implications » qui montre l'intérêt d'étudier les attitudes des consommateurs.

Sharon Rechter, co-fondatrice, a elle aussi une grande expérience en programmation jeunesse et marketing.

La société a déjà des accords avec des contenus existants en DVD : Brainy Baby, First Impressions, So Smart, and Baby Songs. Elle a aussi un accord avec Sterling Publishing pour faire des liens avec les livres jeunesse produits par cette compagnie dans le programme "Story Time". S'il n'y a pas de publicité visible, il y a donc des sponsors, invisibles mais bien réels, et des liens avec des produits dérivés.

Lorsqu'on visionne quelques programmes en continu on est frappé par la stratégie marketing de la chaîne à l'égard des parents et par les messages qui leur sont adressés : sur un modèle américain d'éducation à la maison, la chaîne donne des conseils aux parents par des sous-titres sur le comportement à avoir avec leurs bébés, la chaîne laisse entendre aux parents qu'ils sont incapables de faire seuls l'éducation de leurs enfants (sans l'aide de la télé). Elle pose par ailleurs que tout bébé est un Einstein potentiel dont il faut accroître les capacités (même si la recherche affirme que le média audiovisuel à cet âge est prématuré, quel que soit le contenu). Indépendamment des objectifs d'apprentissage affichés par la chaîne, ce sont les promesses d'une meilleure socialisation de l'enfant qui passent, grâce à une prétendue « expertise télévisuelle ». Celles-ci paraissent d'ailleurs avancées sans preuve pour des enfants de cet âge.

### ➤ **BABY TV**

Un article d'Olivier Milot paru dans le Télérama du 10 octobre 2007 informait le public de la prise de participation majoritaire de News Cop's International Channels dans le capital de Baby TV. Le site de News corporation mentionne en effet Baby TV parmi toutes les chaînes (Fox, et ses déclinaisons Fox Life, Fox crime, Fox Horror, Fox Sports, National geographic etc.), détenues totalement ou majoritairement par Fox International Channels, filiale de Fox Entertainment Group, filiale de News Corporation. Fox international Channels détient aussi un système de vidéo à la demande avec les programmes de Baby TV, Baby TV VOD. Le site de Baby TV propose à la vente une dizaine de DVD Baby TV.

### **Fidéliser les bébés pour remédier à un désintérêt des ados pour la télévision ?**

Le lancement de chaînes bébés en France correspond à une période de baisse de l'audience de la télévision auprès des adolescents.

Médiamétrie annonçait en avril 2007 que, avec 1h58 de consommation par jour, les 15-24 ans ont regardé la télévision sept minutes de moins en moyenne par jour en 2006. Cette baisse entraîne une baisse de 2 minutes de la consommation TV de l'ensemble des individus âgés de quatre ans et plus. "Il s'agit de la première baisse après quatorze années de croissance ininterrompue qui ont fait progresser d'environ une demi-heure la durée d'écoute moyenne du petit écran" souligne Médiamétrie. Depuis 2003, la durée d'écoute de la télévision des 11-14 ans a enregistré une baisse d'environ 10 minutes.

## Annexe 4 - Enjeux juridiques

### **La régulation de l'audiovisuel en France a permis d'éviter jusqu'en 2005 la diffusion de chaînes pour les bébés**

Peut-on concilier l'existence de chaînes bébés en continu et la protection des mineurs, dont le CSA est le garant dans le secteur des médias, en application de l'article 15 de la loi du 30 septembre 1986 ?

Le CSA s'était ému de ce problème lors de la sortie de la chaîne Tiji en 2000, déclinaison de Canal J pour les plus petits. La chaîne avait d'abord été commercialisée comme destinée aux enfants de 0 à 7 ans. Le CSA lui avait alors demandé de ne pas viser les moins de 2 ans.

« Le Conseil a également insisté, dans un courrier au président de TiJi, sur sa volonté de voir mis en place, dans les meilleurs délais, le comité d'éthique des programmes prévu dans la convention de la chaîne. Il a également déploré l'usage du slogan « TiJi, la première télévision des 0-7 ans » dans un encart publicitaire paru dans le magazine Paris Mômes du 31 janvier 2001, en dépit des assurances données par la chaîne au Conseil de ne pas faire référence aux moins de 2 ans dans sa communication promotionnelle. » (lettre du CSA n°139, décision mise sur le site le 13 mars 2001).

Playhouse Disney la seule concurrente autorisée par le CSA, fait, elle, partie des chaînes du bouquet Disney.

Pour Tiji et Playhouse Disney, la protection des mineurs consiste selon le CSA à ne diffuser que des programmes tous publics, à être dotée d'un comité déontologique composé d'experts de l'enfance, à veiller à ce que le rythme des émissions soit bien adapté aux plus jeunes. Ces dispositions figurent dans les conventions passées entre ces chaînes et le CSA.

Les chaînes Baby first et Baby tv échappent à ces recommandations, puisque le CSA n'a pas eu à les autoriser, dans la mesure où elles disposent d'une licence britannique.

L'OFCOM vient de lancer en octobre 2007 un appel à débat public sur le contenu des programmes pour enfants au Royaume Uni, focalisé notamment sur la question de la qualité des programmes proposés sur les chaînes et en particulier sur le service public, mais le cas des chaînes pour les petits ne semble pas retenir son attention (voir sur le site <http://www.ofcom.org.uk/consult/condocs/kidstv/kidstv.pdf> ).

### **La diffusion de ces chaînes ainsi que leur discours marketing constituent une brèche dans le système de protection des mineurs français**

La diffusion de ces chaînes bébés qui disposent d'une licence de l'OFCOM vient donc en infraction avec le principe de protection des mineurs à la télévision tel qu'il a jusqu'à présent été appliqué et interprété par le CSA.

On a vu dans l'annexe 1 que la diffusion de ces chaînes fait courir un **risque sérieux et grave pour le développement des enfants**. La télévision, même s'il s'agit d'une chaîne « adaptée » aux plus petits, risque d'avoir des effets négatifs sur le développement de leur cerveau et sur leur développement affectif en général.

C'est pourquoi l'Association américaine de pédiatrie déconseille le fait de mettre des enfants de moins de 2 ans devant la télévision : « bien que certains programmes de télévision puissent être promus pour ce groupe d'âge, la recherche sur le développement précoce du cerveau montre que les bébés et les bébés marcheurs ont un besoin vital de relations directes avec leurs parents ou ceux qui s'occupent d'eux aussi bien pour le développement de leur cerveau que celui de leurs aptitudes émotionnelles, sociales et cognitives. Aussi l'exposition de si jeunes enfants aux programmes de télévision devrait être découragée. »<sup>15</sup>. Avant 2 ans, il n'apparaît pas raisonnable d'encourager les parents à placer durablement leurs bébés devant la télévision.

Or si personne ne peut empêcher un parent de placer son enfant devant la télévision, l'existence de chaînes diffusant des programmes pour bébés constitue une incitation pour les parents à le faire, puisqu'ils ont le sentiment que la chaîne est « adaptée » à l'âge de leur enfant. On peut penser aussi, que du fait de la ligne éditoriale de ces chaînes, l'enfant même assez jeune va être d'autant plus capté par l'écran de télévision que les contenus diffusent des sons qui vont le bercer et des images relativement plus lentes que les autres programmes, alors même que, comme on l'a vu en annexe 2, il ne les comprend pas.

Cette diffusion s'accompagne d'un **discours marketing qui en accentue la dangerosité**. La chaîne communique en effet sur le fait que Babyfirst est une « source de développement pour l'enfant », une « source de communication », une « source d'apprentissage », une « source d'imagination ». Plusieurs de ces points sont contestables mais le premier particulièrement. « *En réalité, pour parfaire ces connexions, le cerveau du petit d'homme doit être stimulé. Stimulé par des sons, par des couleurs. Parce que son environnement quotidien n'est pas toujours suffisamment riche pour l'éveiller et participer naturellement à son développement, la télévision peut représenter pour lui une formidable source d'action positive.* »<sup>16</sup> « *A travers le petit écran, bébé comprend par exemple qu'il existe des relations particulières entre les images et fait peu à peu la différence entre l'avant et l'après. Ce type de stimulation lui permet de mieux se structurer mentalement, de mieux appréhender le temps et de « muscler » sa mémoire.* » Ces déclarations sont contraires aux connaissances actuelles les plus partagées.

De telles déclarations visent à faire tomber les résistances naturelles qu'ont encore les parents en particulier dans les classes moyennes françaises quant au visionnage de la télévision par les bébés.

Les responsables de ces chaînes savent cependant que la télévision peut être nocive en particulier à cet âge. Ils l'indiquent sur leur site qu'elle peut « réduire l'échange maman-bébé », « détourner les enfants de la lecture » ou encore « rendre les enfants obèses ». Ces inquiétudes sont loin de recouvrir l'ensemble des risques qu'une telle chaîne peut faire courir à des bébés. On observe que la chaîne se garde bien de donner aux parents des conseils précis sur la durée de visionnage par jour. La chaîne encourage seulement le fait que les parents fixent des limites de lieu, de durée au visionnage. Ce faisant les responsables de la chaîne transfèrent aux parents l'entière responsabilité de l'usage de la télévision. Ces informations ne sont pas proportionnées aux risques que contient l'utilisation d'une telle chaîne.

L'absence d'intervention des pouvoirs publics en France pour un produit visant le premier âge vaut caution

Le fait que le CSA ainsi que le ministère de la santé laissent diffuser ces chaînes en France sans réagir risque d'être interprété par les parents comme une confirmation de l'innocuité de ces chaînes. Or la petite enfance est entourée en France de nombreuses réglementations de la part des pouvoirs publics. L'absence d'intervention des pouvoirs publics ne peut donc en aucun cas être neutre.

---

<sup>15</sup> <http://aappolicy.aappublications.org/cgi/content/full/pediatrics;104/2/341>

<sup>16</sup> <http://www.babyfirst.fr/parents.asp>

## **Les principes juridiques mis en cause par la diffusion de ces chaînes**

### **➤ La protection des mineurs à la télévision au niveau national et au niveau européen**

L'article 22 de la **directive Télévision Sans Frontières** interdit la diffusion de programmes susceptibles de nuire gravement aux mineurs. L'article 2 permet aux Etats, à titre exceptionnel, d'engager une procédure pour le cas où une chaîne reçue dans un pays membre et disposant d'une autorisation dans un autre pays membre porterait atteinte de façon répétée à la protection des mineurs. Le CSA doit en cas de manquement grave à l'article 22 de la directive, saisir le gouvernement français afin de saisir la commission européenne conformément à l'article 43.6 de la loi du 30 septembre 1986 relative à la communication. La procédure en est précisée à l'article 34 du décret du 4 février 2002.

### **➤ Le droit de vivre dans un environnement respectueux de sa santé et le principe de précaution**

**La Charte de l'environnement 2004** pose deux principes : le droit de chacun à vivre dans un environnement équilibré et respectueux de la santé (article 1) et le principe de précaution « lorsque la réalisation d'un dommage, bien qu'incertaine en l'état des connaissances scientifiques, pourrait affecter de manière grave et irréversible l'environnement, les autorités publiques veillent, par application du principe de précaution et dans leurs domaines d'attributions, à la mise en oeuvre de procédures d'évaluation des risques et à l'adoption de mesures provisoires et proportionnées afin de parer à la réalisation du dommage » (article 5).

Ces principes ont été élevés au rang de principe constitutionnel du fait de la référence à la Charte de l'environnement dans le préambule de la Constitution. Il s'impose donc aux autorités publiques françaises.

### **➤ La Convention internationale des droits de l'enfant impose de faire prévaloir le droit au développement de l'enfant**

Tout Etat signataire de la **Convention internationale des droits de l'enfant** s'est engagé à faire prévaloir l'intérêt supérieur de l'enfant (article 3). Les articles 6 et 29 rappellent le rôle protecteur de l'Etat quant au développement de l'enfant.

Article 3 « 1. Dans toutes les décisions qui concernent les enfants, qu'elles soient le fait des institutions publiques ou privées de protection sociale, des tribunaux, des autorités administratives ou des organes législatifs, l'intérêt supérieur de l'enfant doit être une considération primordiale. »

Article 6 : « 1. Les États parties reconnaissent que tout enfant a un droit inhérent à la vie.

2. Les États parties assurent dans toute la mesure possible la survie et le développement de l'enfant. »

Article 29 « 1. Les États parties conviennent que l'éducation de l'enfant doit viser à :

a) Favoriser l'épanouissement de la personnalité de l'enfant et le développement de ses dons et de ses aptitudes mentales et physiques, dans toute la mesure de leurs potentialités ».

Le 22 novembre 2007